



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

PROVINCE DE QUÉBEC
**CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LAURIER-
STATION**
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

1232^{IÈME} SESSION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2021

À une séance extraordinaire tenue le 15 février 2021, à 19h00, par visioconférence et en huis-clos, étaient présents :

Mme Pierrette Trépanier, maire

M. Frédéric Dion, conseiller no 1
Mme Huguette Charest, conseillère no 2
Mme Suzanne Croteau, conseillère no 3
M. Marc Legros, conseiller no.4
M. Marcel Demers, conseiller no 5

Est présent :

M. Frédérick Corneau / secrétaire-trésorier

La séance est ouverte à 19h00 par madame Pierrette Trépanier, maire qui souhaite la bienvenue aux membres.

NO: 043-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Demers, et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit et est adopté.

ADOPTÉE

NO: 044-21

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par madame la conseillère Huguette Charest appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité que :

- L'AVIS de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres;
- LES membres considèrent l'avis de convocation bon et valable.

ADOPTÉE

3.

ADMINISTRATION

NO: 045-21

**AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NO.03-21 / RÈGLEMENT
D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 622 844\$ POUR DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DES
SERVICES POUR LES RUES LAPOINTE ET OLIVIER**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Frédéric Dion, qu'il sera adopté à une prochaine assemblée le règlement no.03-21 intitulé : « *Règlement d'emprunt d'un montant de 1 622 844\$ pour des travaux de construction et d'aménagement des services pour les rues Lapointe et Olivier* », tel que lu et reproduit au registre des règlements de la municipalité.



No de résolution
ou annotation

NO: 046-21

Municipalité de Laurier-Station

**ADOPTION / PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT /
RÈGLEMENT NO.03-21 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN
MONTANT DE 1 622 844\$ POUR DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DES SERVICES
POUR LES RUES LAPOINTE ET OLIVIER**

ATTENDU QUE la municipalité de Laurier-Station désire faire exécuter des travaux de construction pour la nouvelle rue Lapointe afin de desservir une nouvelle section du parc industriel de Laurier ainsi que le prolongement des services sur la rue Olivier pour offrir de nouveaux terrains à vendre ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 1 622 844\$ pour l'ensemble du coût de l'aménagement et de la construction et du prolongement des services;

ATTENDU QU'avis de motion fût adopté à la séance extraordinaire du 15 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Demers, et résolu unanimement ;

- QUE le premier projet de règlement, no.03-21 intitulé : « *Règlement d'emprunt d'un montant de 1 622 844\$ pour des travaux de construction et d'aménagement des services pour les rues Lapointe et Olivier* », soit adopté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question-

NO: 047-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par madame la conseillère Huguette Charest, et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 19h11.

ADOPTÉE


Pierrette Trépanier, maire


Frédérick Corneau, secrétaire-trésorier